

Baccalauréat en psychologie

Reprise d'un examen pour cause de présentation à un congrès

Le département ajoute aux raisons majeures actuelles de reprise d'examen (décès d'un proche, maladie, convocation à la cour) avec preuve à l'appui, le cas où une étudiante ou un étudiant fait une présentation scientifique (orale ou affichée) à un congrès le jour de l'examen. **À noter qu'une simple participation à un congrès en est toutefois exclue.*

Dès que l'étudiante ou l'étudiant concerné reçoit l'acceptation de sa proposition par les organisateurs du congrès, que la date de présentation est fixée et qu'un conflit d'horaire est constaté, l'étudiante ou l'étudiant doit d'abord demander un changement de date pour sa présentation en contactant les organisateurs du congrès.

Si leur réponse est négative, l'étudiante ou l'étudiant procède de la même façon que pour toute demande de reprise d'examen, c'est-à-dire :

- Aviser l'enseignante ou l'enseignant de cette situation aussitôt que possible;
- Communiquer par courriel avec la coordonnatrice académique au 1^{er} cycle pour faire approuver l'absence, en fournissant en fichier joint les preuves de présentation au congrès à la date prévue;
- Prendre les arrangements par courriel avec la secrétaire du CIPUS pour fixer le moment de la reprise de l'examen;
- Signer une entente de confidentialité concernant la reprise de l'examen.

**Dans le cas où l'étudiante ou l'étudiant doit s'absenter pendant plus d'une journée (congrès de plus longue durée, ou qui a lieu dans une région éloignée de Sherbrooke, une autre province ou un autre pays), il doit contacter par courriel la responsable des programmes du 1^{er} cycle pour l'approbation.*